



Le commissaire au développement durable, M. Paul Lanoie, livre les conclusions de son audit de performance concernant l'application de la *Loi sur le développement durable* – Communiqué n° 6

Québec, le 22 mars 2017 – La vérificatrice générale du Québec, M^{me} Guylaine Leclerc, rend public aujourd'hui le tome de l'hiver 2017, lequel fait partie du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017*. Dans le **chapitre 6**, le commissaire au développement durable fait part des résultats de ses travaux menés auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Après plus d'un an, la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* accuse du retard. Peu d'entités (environ 40 %) ont publié leur plan d'action de développement durable selon l'échéance prescrite, et le tiers ne l'ont toujours pas publié après plus de neuf mois. De plus, les travaux menés par le MDDELCC et une quinzaine d'entités partenaires ne se déroulent pas comme prévu.

Le MDDELCC ne détient pas de planification complète des travaux qui doivent être réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie*. Dans les cas où il a fait une planification de ses propres travaux relatifs à la mise en œuvre de la *Stratégie*, celle-ci a été faite tardivement.

Le suivi exercé par le ministère ne lui permet pas de juger de l'état d'avancement des livrables associés à la *Stratégie*. De plus, lorsque le MDDELCC détecte des problèmes quant à l'avancement des projets, les mesures qu'il prend en vue d'améliorer la situation sont trop timides.

Les rencontres des comités interministériels sur lesquels le MDDELCC s'appuie pour la coordination de la mise en œuvre de la *Stratégie* ne se tiennent pas comme elles le devraient. Lors des dernières rencontres du Comité interministériel du développement durable, le taux des membres représentés comme prévu par un gestionnaire de haut niveau s'est situé à moins de 50 %. Le Comité directeur du développement durable, quant à lui, n'a pas tenu de rencontres depuis la publication de la *Stratégie* en novembre 2015.

Le MDDELCC n'a pas suffisamment ajusté son approche par rapport à ce qu'il a fait pour la *stratégie précédente*. Il se repose encore sur la bonne volonté des entités assujetties pour assurer l'atteinte des objectifs de la *Loi sur le développement durable*.

Le rapport détaillé et une vidéo présentant les résultats des travaux sont disponibles au www.vgq.qc.ca.